



Bulletin d'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Organisateur : Association des parents d'élèves LOU NOVE CHATNI
Adresse : Groupe Robert MAGNIN
64 Chemin de chez DURET
74500 NEUVECELLE

Se déroulant le **dimanche 31 mai 2026 à Neuvecelle, ouverture à 7h30**

Je soussigné(e), NOM :

Prénom :

Né(e) le : à (Ville) :Département :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le

Par

N° d'immatriculation du véhicule qui sera utilisé :

☐ Déclare sur l'honneur :

* Ne pas être commerçant(e)

* Ne vendre que des objets personnels et usagés, article L310-2 du Code du Commerce

* Non- participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année

civile,

Article R321-9 du Code pénal

☐ Atteste avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers et en accepte les termes.

Réservation de :

☐ Emplacement(s) de 3m60 lineaire en intérieur, quantité : ;

☐ Emplacement(s) de 3X3m en extérieur, quantité : ;

Rappel des tarifs : 18 € l'emplacement en intérieur (avec 2 tables 1m80 et 2 chaises fournies) et

12 € l'emplacement en extérieur (sans table ni chaise).

Soit un règlement total de € payé sur hello asso

Fait à

Le

Signature,

Bulletin d'inscription à compléter, signer et joindre avec le règlement intérieur signé, une carte d'identité et le paiement sur helloasso avant le 18 mai



Vide-Greniers du 31 mai 2026

Règlement

Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'association des parents d'élèves LOU NOVE CHATNI. Elle se déroulera à la **salle d'animation de Neuvecelle** [904 Av. du Léman, 74500 Neuvecelle](#) et sur la place adjacente (place de l'église) le **dimanche 31 mai** de 9h à 17h.

Article 2 : Le vide-greniers est **réservé aux particuliers**, interdit aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à y participer en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016- art L310-2.

Article 3 : Tout participant doit justifier de son identité en présentant un justificatif à l'association des parents d'élèves avant la manifestation. Ces informations seront **recensées dans un registre** tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en sous préfecture.

Article 4 : Pour valider votre inscription, le bulletin d'inscription (accompagné d'une copie de pièce d'identité), ce règlement signé et le paiement doivent nous être transmis **avant le lundi 18 mai 2026**. Documents à joindre à votre inscription sur HelloAsso

Article 5 : Les emplacements seront attribués par ordre chronologique de réception des dossiers d'inscription complets des participants.

Article 6 : L'accueil des exposants se fera entre **7h30 et 8h00** (personne ne sera accepté au-delà). Dès leur arrivée, les exposants s'installent dans les places qui leur seront attribuées. Les emplacements ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 7 : A l'extérieur, les emplacements mesurent 3m sur 3m. A l'intérieur, les emplacements mesurent 3m60 sur 2m. Les emplacements intérieurs disposent de 2 tables et 2 chaises (tables de 1.80m). En extérieur chaque exposant devra apporter son propre matériel (tables, chaises, portants, parasols, tonnelles...).

Article 8 : Les objets exposés **demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire**. Les organisateurs **ne peuvent en aucun cas être tenus responsables** des litiges tels que les pertes, casses ou autres détériorations.

Bulletin d'inscription à compléter, signer et joindre avec le règlement intérieur signé, une carte d'identité et le paiement sur helloasso avant le 18 mai

Article 9 : Une personne mineure ne peut pas être seule sur un stand. Elle doit **obligatoirement** être accompagnée d'un adulte.

Article 10 : L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie. **Inscription non remboursable.**

Article 11 : La présence à cette journée implique **l'acceptation du présent règlement**. Toute personne contrevenant à ce règlement sera priée de quitter les lieux sans remboursement possible.

Article 12 : **L'exposant doit laisser son emplacement aussi vide et propre qu'à son arrivée.** Merci de trier vos déchets en fin de journée et de les déposer dans les containers appropriés.

Règlement établi entre

l'association LOU NOVE CHATNI, association des parents d'élèves de

NEUVECELLE et

l'exposant

signature

LOU NOVE CHATNI
groupe scolaire Robert Magnin
64 chemin de Chez Duret
74500 NEUVECELLE

Mail : lounovechatni@gmail.com

Bulletin d'inscription à compléter, signer et joindre avec le règlement intérieur signé, une carte d'identité et le paiement sur helloasso avant le 18 mai